



SCI ou TESTAMENT sans contrat de mariage

Par **jo8882**, le **13/12/2018** à **07:55**

mariée depuis trois sans contrat de mariage, moi sans enfant mon mari trois enfants d'un premier mariage, nous voudrions acheter un bien ensemble mais mon mari voudrait me privilégier s' il venait à décéder avant moi par rapport à ses enfants.

pouvons nous -sous ce régime de la communauté réduite aux acquêts - , faire dans un testament simple une clause de préciput me donnant la totalité du patrimoine ou devons nous acheter ce bien sous une SCI avec une proportion de 80% pour moi et 20% pour lui. car de mon coté n'ayant pas d'enfant il reçoit la totalité de ma part. merci de me dire ce qu'il serait préférable pour nous sans avoir recours à un divorce et remariage avec contrat.

MERCI DE VOS REPONSES
CORDIALEMENT